

Le logement étudiant en Bretagne : un facteur aggravant précarisant les étudiantEs et impactant leur santé physique et mentale.

Mardi 24 Février 2026

La Fédération des Associations Générales Étudiantes (FAGE) a lancé son enquête sur le logement étudiant le 5 février dernier ; les chiffres pour la Bretagne sont sans appel.

En Bretagne, 1 étudiantE sur 3 est en situation de mal-logement. Ce constat s'explique par la présence de moisissures, de nuisibles, de composants dangereux ou de dégâts des eaux au sein des logements. La santé mentale et physique des étudiantEs concernéEs s'en trouve ainsi altérée.

La hausse du nombre d'étudiantEs ayant recours à une aide alimentaire auprès d'épiceries sociales et solidaires comme à nos AGORAé à Brest ou à Saint-Brieuc, s'explique par une augmentation majeure de la pauvreté étudiante sur le territoire. C'est près de 15% d'étudiantEs de Bretagne qui vivent avec moins de 150€ par mois une fois leur loyer payé. Cela ne représente pas assez de ressources pour un mois de courses, les transports et la santé, pas assez pour vivre convenablement.

Seulement 5% des étudiantEs du territoire ont accès à un logement CROUS. À Rennes, cela représente seulement 7 logements étudiants pour 100 demandes. Ainsi, 73% des étudiantEs de Bretagne sont contraintEs de se loger dans le parc privé, où le loyer moyen est de 475 euros par mois.

Les étudiantEs ne sont pas exemptEs de situations discriminantes pour trouver un logement : 2 étudiantEs sur 10, en Bretagne, ont rencontré une situation discriminante lors de leur recherche de logement.

La Fédération des Associations du Réseau Étudiant de Haute-Bretagne (FARE) et la Fédération des associations étudiantes de Bretagne Occidentale (Fédé B) demandent :

- **une rénovation des logements CROUS pour que les étudiantEs vivent des conditions de vie et d'études dignes, favorables à une bonne santé ;**
- **la construction de nouveaux logements CROUS pour répondre à la demande croissante ;**
- **une réforme des bourses afin qu'elles soient calculées sur le revenu de l'étudiantEs et non sur celui de ses parents, pour favoriser l'émancipation des jeunes ;**
- **un gel des loyers et des charges au sein des CROUS ainsi que l'encadrement des loyers dans le parc privé, notamment dans les zones tendues comme à Rennes ;**
- **un accès équitable aux logements étudiants à tousTES.**



Laure CHABOT - Présidente
07.81.49.29.52

Ewenn MINNE - 1er Vice-Président
07.82.91.44.17

